

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT 2020

2ème tranche

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Association pour une agriculture Durable et Emploi Agricole et Rural en Tarn-et-Garonne (ADEAR)	00001673	Mesures en faveur de l'environnement	42 750 €	<p>L'ADEAR est un organisme de vulgarisation agricole créé en 1999 pour promouvoir l'agriculture durable. A la demande de ses adhérents, l'ADEAR a élaboré un nouveau programme pluriannuel de 3 ans afin d'encourager la mise en place de démarches individuelles et collectives visant à favoriser la biodiversité naturelle en milieu rural et périurbain en Tarn-et-Garonne.</p> <p><u>Phase 1</u> : mobilisation des acteurs locaux et sensibilisation à l'importance de la biodiversité et des services qu'elle rend en zones naturelles et agricoles, <u>Phase 2</u> : formations, partages d'expériences et valorisation des pratiques recensées, <u>Phase 3</u> : information, sensibilisation et communication autour des résultats.</p> <p>Cette aide sera divisée en 3 acomptes successifs de 14 250 € chacun, sur présentation des justificatifs de réalisation des phases du programme.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Institut Français de la Vigne et du Vin	ENV02951	Expérimentation pour la production durable en raisin de table	66 444 €	<p>La SAS Prune et Raisin du Sud-Ouest (PRSO) porte un projet d'innovation variétale dans l'objectif de créer de nouvelles variétés de raisin de table, répondant d'une part aux attentes des consommateurs, mais aussi et surtout adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et résistantes aux maladies, permettant ainsi de réduire les fréquences de traitements phytosanitaires dans une approche agri-environnementales.</p> <p>Ce programme d'expérimentation, d'une durée de 15 ans, sera divisé en 3 phases :</p> <p><u>Phase 1</u> : création variétale menée par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) en partenariat avec l'INRA, <u>Phase 2</u> : validation technique des variétés sélectionnées par des essais en condition de terrain menés par le Cefel, <u>Phase 3</u> : Pré-développement des variétés validées (production du matériel végétal) par PRSO, en vue de leur diffusion chez les producteurs.</p> <p>Dans le cadre de la phase 1, l'IFV a été chargé par PRSO de la sélection de cultivars répondant à ces critères. Cette phase de sélection durera 4 ans et devrait aboutir à l'émergence de 1 à 4 nouvelles variétés.</p> <p>Cette aide sera divisée en 4 acomptes successifs de 16 611 € chacun, sur présentation des justificatifs de réalisation de la 1^{ère} phase du programme.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
TOTAUX...			109 194 €	